



APPRENTISSAGE DU FUTUR.

RAPPORT DE DURABILITÉ 2020



À PROPOS D'A2S

BIENVENUE DANS L'UNIVERS A2S.

A2S est un leader lorsqu'il s'agit de créer un environnement d'apprentissage inspirant. Un environnement dans lequel les gens peuvent apprendre, travailler et se détendre. Nous le faisons avec une totale conviction et avec une variété de meubles, de produits technologiques et de services, dans le monde entier. De l'idée au produit fini. Avec plus de 80 ans d'expérience et la volonté de toujours découvrir de nouvelles choses. Nos meubles sont devenus au fil du temps de véritables classiques - notamment parce que nous les réinventons constamment.

Dans les années 80, nous avons développé un grand nombre de nouveaux matériaux comme le PAGHOLZ® presque indestructible, et transformé des idées novatrices, comme les chants PU continus, en standard pour des meubles scolaires durables. Car nous le savons : la combinaison réussie des matériaux durables et des détails intelligents garantit que nos meubles seront les bienvenus dans chaque établissement scolaire - auprès des enseignants comme auprès des élèves.

A2S - LE PARTENAIRE DE L'ENSEIGNEMENT.

C'est notre promesse et notre engagement. Notre promesse de vous proposer des concepts d'aménagement complets et sophistiqués avec des meubles éducatifs et faire de l'école un environnement d'apprentissage inspirant. Et l'obligation pour nous de relever à nouveau ces défis tous les jours.

Nous accordons beaucoup d'importance aux valeurs que sont l'authenticité, l'origine et la durabilité, aussi bien au niveau personnel qu'au niveau de l'entreprise A2S-Furnishing Systems. Nous conjugons cet engagement au passé, au présent et au futur. En effet, ces valeurs sont la base que notre entreprise a jeté il y a plus de 80 ans avec la fondation de la scierie. Nous appliquons la même rigueur pour fabriquer et développer nos meubles scolaires. Car nous le savons : un environnement d'apprentissage adapté facilite le quotidien scolaire.



Matthias Stegner et Michael Stegner

Matthias Stegner

M. Stegner

R. Müller



HISTOIRE DE L'ENTREPRISE

- 1937** Début de l'atelier à Stockheim, fondation par Adam Stegner comme scierie et usine de transformation du bois avec 15 collaborateurs.
- 1938** Inscription au registre du commerce.
- 1948** Lancement de la production de meubles.
- 1956** Début de la production de meubles et aménagements scolaires. La scierie compartimentée et le traitement du bois servaient entre-temps à assurer l'approvisionnement en matière première.
- 1957** Début de la fabrication de chaises en PAGHOLZ®-et des plateaux de table en PAGHOLZ® pour les écoles-(titulaire de la licence Rütgers-Pagid AG, Essen). Jusqu'à présent, 10 millions de sièges anatomiques en PAGHOLZ® ont été utilisés.
- 1965** Début de l'exportation d'aménagements scolaires en Europe.
- 1974** Début de l'exportation d'aménagements scolaires outre-mer.
- 1979** Développement des panneaux de table ASSODUR®. Jusqu'à présent, 15 licences de savoir-faire ont été attribuées. Jusqu'à présent, env. 15 millions de plateau de table ont été fabriqués avec le procédé ASSODUR®.
- 1983** Début de la production de métal entièrement automatisée et à commande informatique, avec un débit de 500 000 châssis de chaises par an.
- 1987** Début du développement de la série de chaises 8000; avec le siège et le dossier en polypropylène injecté à double paroi.
- 1990** Après l'ouverture des frontières, achat de l'atelier de fabrication de meubles Probstzella. Extension de l'entreprise ASS-Einrichtungssysteme GmbH avec 4500 m² de nouveaux espaces et 3000 m² d'espaces rénovés.
- 1992** Début de la transition de notre programme d'aménagement vers des produits orientés design, en bois de hêtre massif Softline SP1 avec chants alaisés. Et développement des programmes d'aménagement Bureau 2000, Internat 2000 (Caserne 2000), ainsi que la reconception de la série de chaises 7100. Passage au revêtement sans solvant.
- 1993** achat de l'entreprise ASS Femtechnika KFT à Makó/Hongrie. 55 000 m² d'installations commerciales, 6000 m² d'ateliers. Élargissement de la production métal et bois pour le marché de l'Europe orientale.
- 1998** Reprise du domaine de fabrication PAGHOLZ® Formteile Loitz à Mecklenburg, Poméranie occidentale. Achat de bois, amortissement et écorçage dans l'usine de déroulage hautement moderne en tant que matière première pour les sièges anatomiques PAGHOLZ®. Fabrication de coques d'assise, panneaux et produits transformés.
- 2000** Fusion des entreprises WOODMARK et PAGHOLZ® en PAGHOLZ® GmbH à Loitz.
- 2001** Changement de nom WOODMARK-Pressholz GmbH en PAGHOLZ® Formteile GmbH Loitz. Changement de nom de l'entreprise ASS-Einrichtungssysteme GmbH & CO KG en ASS-Einrichtungssysteme GmbH dans le contexte de la modification des conditions cadres fiscales.
- 2002** Fondation de l'entreprise ASS Medicor GmbH comme fournisseur d'équipement pour les maisons de soins et les foyers.
- 2003** Entrée dans un domaine commercial supplémentaire, le commerce des systèmes de tableau produits dans l'usine de Makó. Fondation de l'entreprise Duraplan GmbH à Munich.
- 2007** Délocalisation du traitement du métal de Stockheim à ASS Berendezesi, H-6900 Makó.
- 2010** L'entreprise ASS Logistik GmbH commence son travail et reprend de manière autonome l'activité logistique. ASS Medicor GmbH est intégré dans l'entreprise ASS-Einrichtungssysteme GmbH.
- 2017** ASS Berendezesi est renommée en Duocor.
- 2017** Fondation de l'entreprise A2S Inc., filiale commerciale aux USA.
- 2020** Ouverture de la première salle d'exposition A2S à Shanghai, Chine.



GAMME PRODUITS

L'entreprise ASS-Einrichtungssysteme produit et fournit des éléments d'aménagement pour les établissements d'enseignement comme pour les salles de classe, les espaces informatiques, la salle d'enseignants, les médiathèques, les bureaux de direction, les vestibules, les salles de conférence, les salles de travail, les bureaux, les cafétérias, les cantines, les crèches, les amphithéâtres, les salles polyvalentes, les hôtels, les internats, les réfectoires, les bibliothèques et les foyers. Le design épuré est ici toujours au service de la fonctionnalité et de la sécurité. Les produits sont protégés par des modèles déposés, certificats et brevets les plus divers.



PHILOSOPHIE D'ENTREPRISE

Notre entreprise est utile à la société car nous concevons, développons et fabriquons des éléments d'aménagement pour les établissements de formation et scolaires. Nous orientons nos actions pour proposer à nos clients la plus grande utilité possible. Les personnes qui utilisent nos meubles doivent pouvoir accomplir leur travail de manière plus agréable, plus efficace et amusante grâce aux propriétés particulièrement ergonomiques et esthétiques de nos produits.

Nous sommes fiers de nos produits et services et nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos clients. C'est pourquoi nous restons suffisamment critiques envers nous-mêmes pour ne pas négliger nos propres faiblesses. La fonctionnalité, la qualité, la conscience écologique et l'innovation en termes d'ergonomie et de design sont les maîtres-mots de notre entreprise. Les exigences envers notre entreprise ont évolué et pour continuer à les honorer, A2S a instauré un système de gestion qualité et environnementale selon les normes DIN EN ISO 9001:2015 et DIN EN ISO 14001:2015.

L'entreprise utilise ce système pour organiser efficacement les structures et processus de toute l'entreprise, identifier les défauts possibles dans les processus internes, analyser leurs causes et éviter de commettre des erreurs en implémentant les mesures correctives appropriées.

Dans notre recherche incessante de meilleures solutions et processus, nous sommes capables de fournir à nos clients des produits excellents à des prix adaptés et de proposer des délais de livraison compétitifs.



COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS A2S

DÉJÀ LA TROISIÈME GÉNÉRATION « MADE IN GERMANY »

L'expression « Made in Germany » est aujourd'hui une appellation d'origine et une marque de qualité à la fois ainsi qu'un indicateur fiable en termes de haute qualité issue de notre pays. Les meubles « Made in Germany » sont synonymes de matériaux de haute qualité, de traitement soigné utilisant les technologies les plus modernes, de fonctionnalité, de durabilité ainsi que de respect de l'environnement et de justice sociale; Une raison suffisante pour que nous installions les sites de production et de montage de nos meubles en Allemagne depuis 1937. Enfin, le facteur humain est un élément décisif pour la qualité de nos meubles. C'est pourquoi nous employons exclusivement dans nos ateliers de fabrication du personnel qualifié qui comprend et aime son artisanat.

1117 COLLABORATEURS AU TOTAL (INPUT)	COLLABORATEURS DE PRODUCTION	COLLABORATEURS EMPLOYÉS	SOMME	
	2019: 116	2019: 123	2019:	239
	2020: 124	2020: 108	2020:	232
	Modification : +7 %	Modification : -13 %	Modification :	-0,3 %
	Version mars 2021 : 124	Version mars 2021 : 106	Version mars 2021 :	230



SAVOIR DE L'ORGANISATION

Afin de préserver le savoir-faire, l'expérience et le savoir de nos collaborateurs de longue date et donc de notre entreprise, nous avons établi une liste de nos connaissances. Nous conservons ces connaissances et nous les transmettons à nos collaborateurs, dans la mesure où cela s'avère nécessaire à leur activité. Cela inclut :

- la propriété intellectuelle
- la richesse de l'expérience
- les informations
 - issues des erreurs
 - issues des projets réussis
- connaissances non documentées
- expérience des expert.e.s internes et externes
- contenu normalisé
- Conclusions issues des entretiens
- Informations issues des clients et prestataires

Les départements individuels doivent déterminer le savoir-faire dont les collaborateurs ont besoin pour effectuer les processus et assurer la conformité des services et des produits.



COMPÉTENCE

Des formations et des mesures de formation continue ciblées et régulières garantissent que nos collaborateurs sont formés de manière adéquate à leur fonction et peuvent également en justifier. Le programme de formation comprend, en plus des thèmes purement professionnels, des questions relatives à la protection de l'environnement et de la santé, à la sécurité au travail et à la prévention des incendies. Le besoin de formation est évalué chaque année sous la responsabilité du chef de service et accepté et examiné par le service du personnel en concertation avec la direction commerciale. Une fois les besoins évalués, le plan de formation annuel est établi

LES THÈMES DES FORMATION COMPRENENT ENTRE AUTRES :

- formations informatiques
- formations autour de la gestion qualité et environnementale, au cours desquelles est établie l'importance des activités individuelles pour atteindre les objectifs de l'entreprise
- formations autour de la sécurité au travail dans le cadre de l'entreprise
- formation et formation continue aux premiers secours
- instruction sur la manipulation de substances dangereuses
- formation commercial pour les collaborateurs du service commercial
- formations sur l'utilisation des installations nécessitant une autorisation



CONSCIENCE

Nous promouvons la conscience de toutes les personnes qui travaillent dans notre entreprise.

TOUS LES COLLABORATEURS ET TRAVAILLEURS EXTERNES SONT INFORMÉS SUR :

- la politique qualité et environnementale
- les objectifs qualité pertinents
- les aspects environnementaux importants
- leur contribution à l'efficacité du système de gestion environnementale
- les avantages d'une meilleure performance qualité
- les avantages d'une meilleure performance environnementale
- les effets réels ou potentiels de leur propre travail
- les conséquences en cas de non-respect des exigences et des obligations contraignantes



Nous le faisons à travers des formations ou des affiches.

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Pour éviter les dangers éventuels pour la santé et la sécurité du personnel, des processus de gestion sont mis en place et incluent l'instruction de la sécurité au travail, les évaluations du danger, les statistiques relatives aux accidents du travail et la participation à la gestion de la santé de la KKH (caisse maladie). De plus, toutes les lois nationales et locales en matière de santé et de sécurité sont incluses. Ceci fait l'objet d'une évaluation régulière par l'audit ISO 14001. De plus, un responsable de la sécurité a été nommé.

La productivité et le bien-être des employés sont garantis à travers les processus et directives existants et continuellement améliorés. Notre système de suggestions interne y contribue également et permet à tous les collaborateurs de soumettre des idées pour améliorer l'entreprise. Celles-ci sont évaluées, puis mises en place et récompensées.



FAIRPLAY ET INCLUSION

Notre entreprise se situe dans un environnement global. Nous portons une responsabilité commune et poursuivons un objectif commun. Nous sommes tous différents, comme nos clients, fournisseurs et partenaires.

Les personnes employées dans notre entreprise sont d'origines et de nationalités différentes. Ils sont de sexes et d'identités de genre différents. Leurs confessions et leurs opinions divergent. Ils sont vieux ou jeunes, sont en situation de handicap ou non. Notre travail quotidien profite de cette diversité.

Au-delà des différences individuelles, ils ont tous droit à un traitement juste et équitable, sans discrimination ni harcèlement. Une culture d'entreprise imprégnée par l'équité, le respect mutuel et la confiance les uns envers les autres forme la base de la collaboration réussie pour aujourd'hui et pour demain. C'est la tâche de tous les employés d'apporter ici leur contribution et de créer une ambiance conviviale dans laquelle la discrimination n'a pas de place. Cela demande beaucoup d'ouverture d'esprit et de tolérance les uns envers les autres.



CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY

La Corporate Social Responsibility est d'une grande importance au sein de l'entreprise A2S. Cela comprend avant tout une pratique de recrutement juste, une éthique d'entreprise responsable, l'interdiction du délit d'initié et aussi une démarche correcte par rapport à l'acceptation des cadeaux.

PARTICIPATION AUX INITIATIVES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUR PLACE.

Le soutien des institutions locales nous tient très à cœur. C'est pourquoi nous proposons par exemple des dons de matériels réguliers afin de soutenir les cours de travaux manuels dans les écoles, par exemple l'école primaire Glück Auf à Stockheim ou bien nous mettons à disposition des crèches du matériel de bricolage. En tant qu'entreprise de transformation du bois, nous savons que la découpe n'est pas immédiatement synonyme de déchets et que les chutes peuvent être réutilisées ou retransformées. Nous aimerions promouvoir cette philosophie et aider les enfants à laisser libre cours à leur créativité.



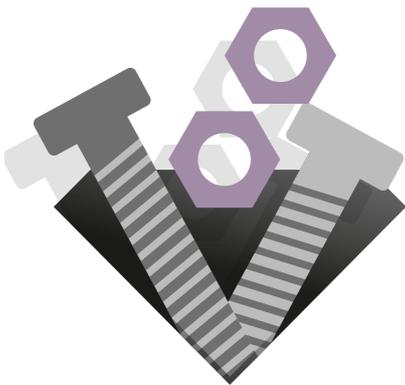
SERVICE



POUR RÉALISER TOUS LES SOUHAITS.

Naturellement, nous pouvons proposer un produit adapté à tous nos clients grâce à notre longue expérience en tant que partenaire d'aménagement scolaire. Mais parfois, certaines demandes spéciales requièrent un concept d'aménagement individuel. C'est alors que nos spécialistes entrent en jeu. Les collaborateurs d'A2S-individuel travaillent dans notre atelier en restant fidèles à l'esprit d'une manufacture classique.

Ils maîtrisent leur travail manuel, de la simple adaptation des couleurs jusqu'aux constructions spéciales les plus exigeantes. Et ici, le terme travail manuel est à prendre au pied de la lettre - en effet, nous travaillons encore à la main en respectant scrupuleusement les souhaits des clients pour créer un meuble de haute qualité et unique.



COMMUNICATION AVEC LE CLIENT

Lors des communications écrites ou téléphoniques, nous essayons toujours d'aider immédiatement le client par téléphone.

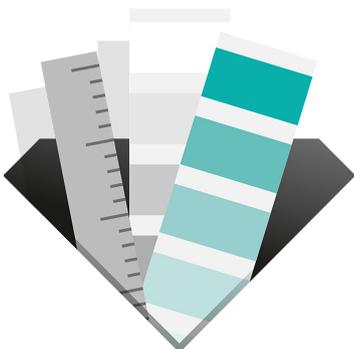
Si ce n'est pas possible, le service des ventes, en collaboration avec le service fabrication, prendra des mesures adaptées en termes de suivi client. La planification des capacités et des ressources sera alors effectuée par les responsables.



GARANTIE DE DISPONIBILITÉ

Vous pouvez acheter des pièces de rechange pour tous nos produits dans le cadre de notre catalogue de pièces de rechange.

Si nos clients souhaitent obtenir une garantie de disponibilité pour les pièces de rechange pour certains produits, nous sommes ravis de confirmer le réapprovisionnement. En principe, cette garantie est valable 10 ans et peut-être prolongée sur demande.



DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET SERVICES

GÉNÉRAL

Le développement des produits et leur mise à l'essai doivent être effectués de façon à prendre compte de manière adéquate la finalité d'utilisation prévue ainsi que toutes les autres exigences des clients, les normes et règles techniques inhérentes à la commande et les questions relatives à la protection de l'environnement. Nous nous assurons que les résultats de développement sont contrôlés par des fonctions ou personnes compétentes et sont soumis à un service de gestion des modifications encadré. Nous garantissons ainsi que les objectifs en termes de qualité et de coûts sont atteints, que les erreurs sont évitées et que les délais prévus sont respectés.

AFIN DE DÉFINIR LES PHASES ET LES MESURES DE CONTRÔLE POUR LE DÉVELOPPEMENT, IL NOUS FAUT DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- le type, la durée et l'étendue des activités de développement
- les phases de processus nécessaires, y compris les contrôles de développement pertinents
- les activités de vérification et de validation de développement nécessaires
- la responsabilité et les attributions
- les besoins en ressources internes et externes
- la nécessité de gérer les interfaces entre les personnes participant au processus de développement
- la nécessité d'impliquer les clients et les utilisateurs
- le besoin de production ultérieure
- les informations nécessaires et documentées pour confirmer que les exigences de développement ont été respectées

Le développement de nouveaux produits résulte des évaluations effectuées lors des salons, des sondages auprès des clients, des rapports des collaborateurs du service commercial et est initié par l'équipe dirigeante. Pour cela, les exigences internes, externes et économiques inhérentes au produit sont définies, documentées lors de l'établissement de la tâche de développement et prises en compte pendant les phases de conception et de fabrication. Les exigences relatives aux normes ainsi que les prescriptions légales et réglementaires sont appliquées. Toutes les activités de développement et de fabrication sont planifiées et transmises aux collaborateurs qualifiés avec les outils adéquates. Ces activités et la responsabilité de leur réalisation sont définies dans le cahier des charges et actualisées en fonction du progrès de la phase de développement.

Le client souhaite une variante du produit. Après un examen technique par la direction du service de construction, on fixe les exigences par écrit et si besoin, on met sur pied un projet.

Tous les collaborateurs de l'entreprise peuvent suggérer des modifications produits. La direction du service Construction et Développement décide après un examen technique et économique mené par l'équipe des cadres dirigeants si la suggestion est réalisable et la présente à la direction commerciale pour validation.



DESIGN FOR THE ENVIRONMENT

Dès la phase de développement, les domaines environnementaux et l'impact des produits sur l'environnement sur toutes les phases du cycle de vie sont prises en compte, dans l'objectif de minimiser les flux de matière, préserver les ressources et développer des produits qui se distinguent par une empreinte écologique réduite pour une même finalité. Dans le développement des nouveaux produits et services, les aspects environnementaux possibles sont appréhendés, concernant :

- la dépense d'énergie
- les émissions (matière, rendement, concentration, propriétés)
- produits intermédiaires, produits dérivés, déchets
- eaux usées et substances polluantes pour l'eau
- substitution de substances
- état de la technique
- emballage / transport
- utilisation produit
- possibilité de recyclage
- élimination après utilisation/reprise

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PRATIQUE

Les ressources écologiques sont limitées. Seule une démarche responsable à l'égard de notre environnement permet de garantir une amélioration de la qualité de vie et du bien-être.

En tant que fabricant dans le domaine de l'enseignement, nous portons sur ce point une responsabilité particulière. Nos produits influencent la génération à venir. Nous souhaitons inviter toutes les personnes entrant en contact avec notre entreprise à suivre notre exemple d'entreprise modèle sur le plan écologique.

Le cœur de la politique environnementale est l'engagement personnel à une amélioration continue des actions liées à l'environnement dans l'entreprise A2S. Nous sommes conscients de notre responsabilité pour la protection et la préservation des ressources naturelles. Pour assurer une amélioration continue de nos performances environnementales, nous avons formulé cette politique environnementale sur la base de Best Practice comme échelle contraignante à tous les niveaux de direction:

Nous travaillons continuellement à éviter et, quand ce n'est pas possible, à réduire notre empreinte écologique. Le respect des prescriptions légales est pour nous une évidence. Les aspects liés à l'environnement sont pris en compte à chaque décision d'entreprise, dans toutes les fonctions ainsi qu'à tous les niveaux de processus.

Nous garantissons l'amélioration continue de nos performances environnementales à travers un système de gestion environnementale. Pour nos domaines fonctionnels ayant un impact sur l'environnement, ainsi que pour nos sites, nous avons établi à partir de cette politique environnementale des objectifs écologiques stratégiques et un programme environnemental correspondant. Nous accordons ici une importance décisive aux actions autonomes et environnementales de nos collaborateurs ainsi que de toutes les personnes qui travaillent pour nous ou en notre nom. Nous utilisons les possibilités de communication pour convaincre nos fournisseurs et clients de l'importance de la protection de l'environnement et pour renforcer le facteur environnemental dans le jeu de l'offre et de la demande.

Nous prenons en compte le respect des normes et standards environnementaux dans notre collaboration avec les fournisseurs, les autres partenaires contractuels ainsi qu'avec les autorités. Nous avons défini les procédés techniques et organisationnels nécessaires au respect de cette politique environnementale. Nous vérifierons régulièrement leur pertinence et leur utilité et, si besoin, nous les actualiserons.

CERTIFICATS ET DISTINCTIONS

**LE « GOLDEN M » (SELON RAL-GZ 430)**

Nos meubles portent le « M doré » décerné par la Deutsche Gütegemeinschaft Möbel e.V. (DGM, communauté allemande de qualité des meubles).

Ce sigle est une preuve de qualité, une garantie de sécurité et d'habitat sain.

Il n'est ainsi attribué qu'à des meubles soumis à des tests très stricts. Ainsi, vous saurez, en achetant nos meubles, qu'ils sont fabriqués avec soin, durables, sûrs et stables et ne contiennent pas de substances susceptibles d'entraîner des maladies et sont donc sans danger pour la santé.

**ISO 9001 ET ISO 14001**

La norme ISO 9001 est la norme la plus importante et la plus significative de la gestion qualité. En gestion qualité, la norme EN ISO 9001 réglemente les exigences en termes de système de gestion qualité. L'un des objectifs principaux de la norme ISO 9001 est un type de déclaration relative à la qualité des produits dans une entreprise.

La norme internationale ISO 14001 est la spécification principale concernant ce que la « gestion environnementale » doit contenir et fournir dans les entreprises et les autres organisations. En Allemagne, plus de 4000 entreprises ou organisations sont actuellement certifiées selon la norme 14001.

**GS - GEPRÜFTE SICHERHEIT (SÉCURITÉ PROUVÉE)**

Le sigle GS indique que le produit qui l'arbore ne présente pas de danger pour la sécurité et la santé de l'utilisateur dans le cadre d'une utilisation conforme à l'usage prévu ou prévisible du produit portant le sigle.

Le sigle GS est un label facultatif, ce qui signifie que le fabricant ou son représentant décident s'ils souhaitent présenter une demande d'octroi du sigle GS.



Das Zeichen für verantwortungsvolle Waldbirtschaft

BOIS ISSU DE CULTURE CERTIFIÉE

FSC® signifie « Forest Stewardship Council® » et constitue un système de certification international pour la gestion forestière. Dix principes valables partout dans le monde garantissent que les dérivés du bois et du papier portant le sigle FSC proviennent de forêts gérées de manière responsable. Ces principes sont définis par une norme internationale.

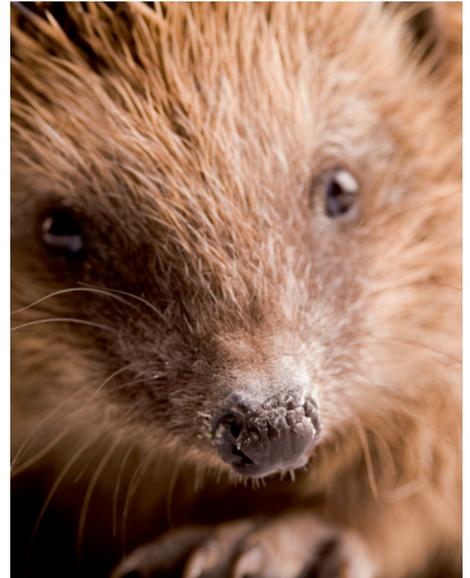
La norme FSC impose la préservation des fonctions écologiques de la forêt, protège de la disparition des espèces animales et végétales et garantit les droits des autochtones et des employés. L'idée selon laquelle une forêt certifiée FSC serait complètement vierge est cependant erronée. Il s'agit d'une forêt exploitée mais selon des principes et critères très strictes qui permettent de préserver la forêt sur le long terme en tant qu'écosystème.

SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Nous avons conçu et concrétisé un système de gestion environnementale et nous nous y tenons. Nous améliorons le système de gestion environnementale en continu et nous surveillons les interactions entre les processus, afin d'améliorer nos performances environnementales. Nous tenons compte du contexte de notre entreprise et des constatations qui en découlent.

Nous avons défini des aspects environnementaux pertinents au regard de nos objectifs et susceptibles d'influencer notre capacité à atteindre les résultats visés :

- économie d'énergie
- réduction et élimination des déchets
- matériaux écologiques
- eau (consommation)
- Sols (pollution et imperméabilisation)
- humains (danger)
- économie de carburants dans le transport / la logistique



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'entreprise est soumise à des exigences économiques, qualitatives, sociales et environnementales.

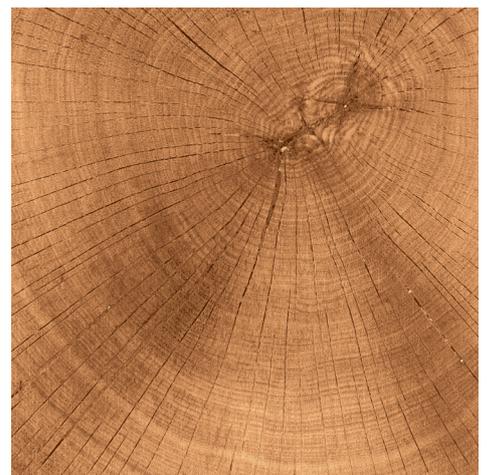
Pour souligner la conscience écologique de l'entreprise A2S, nous avons défini 13 principes directeurs, qui sont une priorité absolue :

POLITIQUE QUALITÉ ET ENVIRONNEMENTALE

1. Notre groupe d'entreprises propose aux clients un standard de qualité et environnemental, orienté vers le client et perçu comme optimal par celui-ci, en termes de produits et de services annexes. Nous demandons aux clients s'ils sont satisfaits des produits et de services. Nous garantissons que les mesures de qualité et de protection de l'environnement offrent un rapport qualité/prix optimal pour nos clients.
2. Les processus individuels sont définis et surveillés. Grâce à une présentation claire et des informations mutuelles, nous créons de la transparence dans les déroulements temporels et les liens concrets. Les structures de coûts sont également établies et évaluées.
3. Les interfaces définies sont régulièrement vérifiées en interaction avec les processus individuels, afin de pouvoir réagir rapidement aux écarts négatifs.
4. Dans notre groupe d'entreprise, les processus sont organisés sous l'angle d'une utilisation client optimale, en respectant les prescriptions légales, les résultats critiques sont analysés de notre propre initiative, afin de trouver des solutions et de les adapter en concertation avec tous les postes concernés.
5. Les mesures sont comparées avec celles de nos concurrents et de tiers étrangers à notre secteur. Leurs mesures sont analysées et comparées de manière critique avec les nôtres.
6. Nous ne les copions pas mais nous apprenons des meilleurs solutions.

7. Tous les collaborateurs de l'entreprise sont impliqués dans le processus de l'amélioration continue ainsi que dans la suppression, ou quand ce n'est pas possible, la réduction de la pollution environnementale. Nous nous engageons en faveur de la protection de l'environnement. Pour cela, le niveau de la direction assume la fonction de modèle pour motiver tous les collaborateurs à participer au processus d'amélioration de la qualité ainsi qu'à accroître les performances environnementales. On demande souvent aux collaborateurs s'ils sont satisfaits et motivés de façon à engendrer chez eux un sentiment de réussite susceptible d'influencer la satisfaction client et la protection environnementale opérationnelle de manière significative.
8. Les fournisseurs et leurs prestations sont soumis aux mêmes objectifs de qualité et de respect de l'environnement que notre entreprise. Nous ne négocions pas seulement les prix avec nos fournisseurs mais avant tout de la qualité et de l'impact environnemental de leurs produits et services ainsi que de la ponctualité de leurs livraisons.
- 9: En plus du respect des exigences légales et réglementaires, nous nous sommes volontairement imposé de travailler selon les règles des normes DIN EN ISO 9001:2015; DIN EN ISO 14001:2015, du M doré et de la certification FSC.
10. L'un des objectifs de l'entreprise A2S est de réduire ses déchets de 100 %.
11. Afin d'exprimer encore davantage notre conscience écologique, nous nous efforçons d'atteindre d'ici août 2021 une certification FEMB de niveau 3.
12. L'entreprise A2S s'engage à utiliser l'eau de manière efficace avec pour objectif de réduire durablement la consommation d'eau.
13. Afin de rendre l'utilisation de produits chimiques dangereux plus acceptable, nous nous engageons à développer une stratégie de réduction des produits chimiques risqués. La mise en place doit être terminée d'ici la fin de l'année 2023.

Pour mettre en place ces principes directeurs, il est essentiel que la politique d'entreprise en termes de qualité et d'environnement soit comprise à tous les niveaux. Tous les collaborateurs connaissent cette politique d'entreprise. Ils sont tenus de contribuer à la réalisation constante de ces objectifs à travers leur travail. Les moyens nécessaires à cela sont mis à disposition



LES MANDATAIRES DE LA DIRECTION (QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT)

La gestion de la qualité et de l'environnement est l'un des domaines indépendants du développement et de la fabrication avec des autorisations et responsabilités clairement définies. Les mandataires qualité et environnement sont directement rattachés à la direction et lui fournissent leurs rapports. Ils sont responsables de la coordination et de la surveillance constante du système de gestion de la qualité et de l'environnement.

LES MANDATAIRES QUALITÉ SONT RESPONSABLES DES TÂCHES SUIVANTES

- implémenter le système de gestion qualité de l'entreprise dans l'organisation et garantir que celui-ci est compris et respecté à tous les niveaux de l'entreprise.
- présenter des performances du système de gestion qualité existant comme base pour son amélioration continue par rapport aux performances commerciales.
- Ils sont indépendants des services de développement et de fabrication et reçoivent le soutien absolu de la direction commerciale dans leur mission.
- Ils sont mandatés et autorisés à contrôler la mise en place des exigences définies dans le manuel de gestion qualité et dans les instructions relatives aux procédures et à informer directement la direction en cas de divergences.
- actualiser, implémenter et mettre en place des règlements définis dans le système de gestion de la qualité pour leur domaine de travail.
- analyser les problèmes de qualité avec les services concernés et mise en place de mesures pour les réparer.
- coordonner l'établissement, la modification, l'examen et la distribution des documents en lien avec le système de gestion qualité.
- mener ou proposer des formations pour les collaborateurs sur le thème de la gestion qualité.
- prendre des décisions découlant des exigences clients au sujet de l'étendue et de la profondeur des examens et de la surveillance de la planification et du déroulement des vérifications, ainsi que leurs résultats, concernant les contrôles d'entrée, intermédiaire et de fin.
- vérifier que les collaborateurs effectuent correctement le contrôle de leur propre travail dans les étapes de fabrication.
- coordonner le contrôle des équipements de test.
- coordonner le traitement des réclamations clients, accompagner et surveiller le lancement des mesures correctives.

LE MANDATAIRE ENVIRONNEMENT EST RESPONSABLE DES TÂCHES SUIVANTES

- mettre en œuvre, surveiller et développer le système de gestion environnementale
- établir des rapports pour la direction sur l'état et le développement du système de gestion environnementale et établir immédiatement un rapport sur les problèmes, tendances et coûts actuels liés à l'environnement
- recommander des mesures d'amélioration du système de gestion environnementale
- établir, distribuer, surveiller et actualiser le manuel de gestion environnementale ainsi que les autres instructions.
- définir et évaluer les aspects environnementaux
- planifier et surveiller les programmes environnementaux
- surveiller et évaluer les indicateurs environnementaux,
- rassembler et évaluer tous les rapports de non-conformité internes et externes
- planifier et réaliser les audits internes et archiver les rapports d'audits
- organiser les formations dans le cadre du système de gestion environnementale
- surveiller et vérifier les exigences légales et autres

Le responsable de la gestion environnementale est le supérieur professionnel pour toutes les questions autour du système de gestion environnementale et est autorisé à se renseigner sur tous les thèmes environnementaux, sans limite. Il s'assure, à travers des mesures de formation et des instructions, que les collaborateurs de tous les niveaux savent comment remplir toutes les exigences auxquelles l'entreprise est soumise. De plus, sa mission consiste à instaurer les mesures dans tous les services ou à initier leur exécution et à s'assurer de leur réalisation effective.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

La protection de l'environnement est d'intérêt public et occupe une place grandissante au sein de la société.

À travers nos mesures de protection environnementale opérationnelle, nous apportons une contribution à la protection générale de l'environnement. Nous déterminons les impacts environnementaux de nos activités, produits et services et définissons tous les aspects ayant ou susceptibles d'avoir un effet significatif sur l'environnement. Nous étudions également les impacts de nos activités dans le cadre des nouveaux développements ou modifications de nos activités, produits ou services et vérifions si cela entraîne des impacts significatifs sur l'environnement dans les domaines suivants :

- consommation de matières premières et matériaux
- consommation d'eau et les rejets d'eau usée
- utilisation des sols
- consommation d'énergie
- traitement de substances dangereuses
- production d'émissions aéroportées
- production de bruits et d'odeurs
- production de déchets
- consommation / utilisation des produits fabriqués
- dangers liés aux incidents et accidents

De plus, nous définissons les aspects environnementaux que nous ne pouvons directement contrôler mais seulement influencer (aspects environnementaux indirects). Pour cela, nous tenons compte des impacts significatifs dans les processus en aval et en amont ainsi que des processus annexes (achats, design, développement, emballage, transport, utilisation et élimination après utilisation) ainsi que des impacts environnementaux des fournisseurs, prestataires de service et du transport.

Une fois que tous les aspects ont été pris en considération, les impacts des domaines environnementaux individuels sont évalués, en tenant compte de la situation de chaque cas, en particulier au moyen des données observées, valeurs de test et mesures effectuées. Nous utilisons pour cela les critères suivants : Le résultat indique quels sont les aspects environnementaux importants et où il est nécessaire d'agir pour améliorer la protection environnementale opérationnelle. Pour les aspects environnementaux importants définis, on détermine des objectifs, mesures et programmes pour la protection de l'environnement, indépendamment des possibilités d'influence.

Tous les aspects environnementaux définis sont documentés. En vérifiant régulièrement nos aspects environnementaux, nous nous assurons que les impacts environnementaux et les évolutions futurs sont également appréhendés.

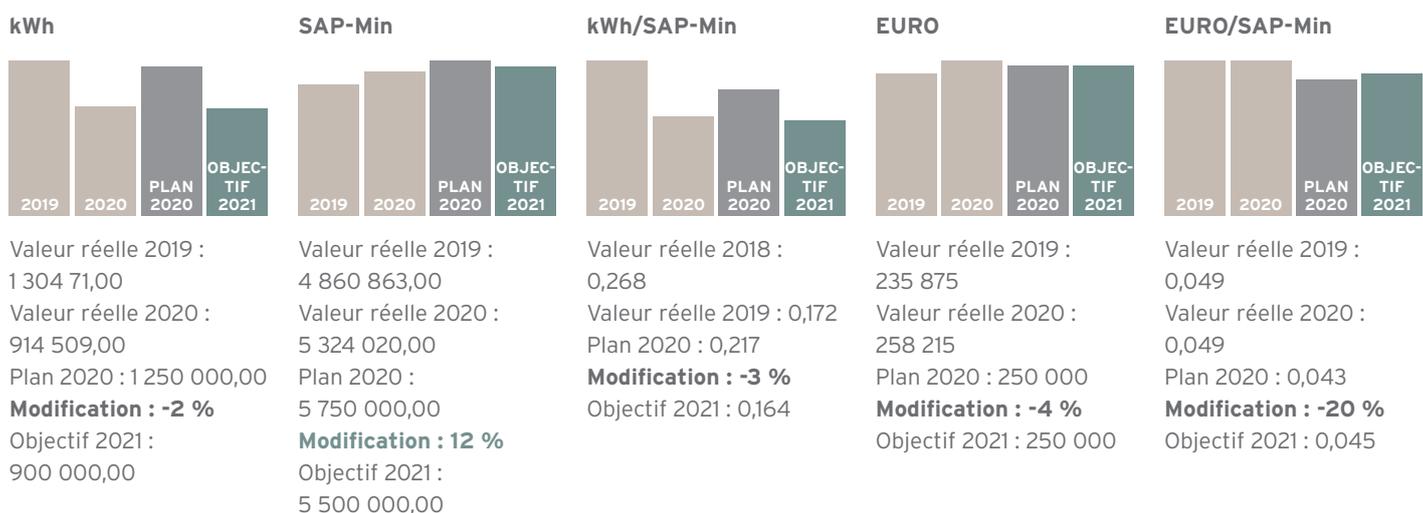
Nous définissons nos aspects environnementaux au moyen de vérifications et sondages avec des listes de contrôle ainsi que des examens de documents. Nous analysons les aspects environnementaux sur la base de

- bilans environnementaux
- bilans énergétiques et matériels
- exigences légales, en particulier l'évolution des exigences environnementales légales
- listes de matériaux (substances dangereuses, déchets)
- liste de stock / liste entrepôt
- analyses des produits (cycle de vie des produits)
- modifications des processus, installations ou aménagements
- rapports d'audits
- statistiques d'achat et de consommation
- séries de mesure
- remarques/ données relatives aux parties intéressées
- constatations propres

DEGRÉ DE RÉALISATION ATTEINT POUR LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

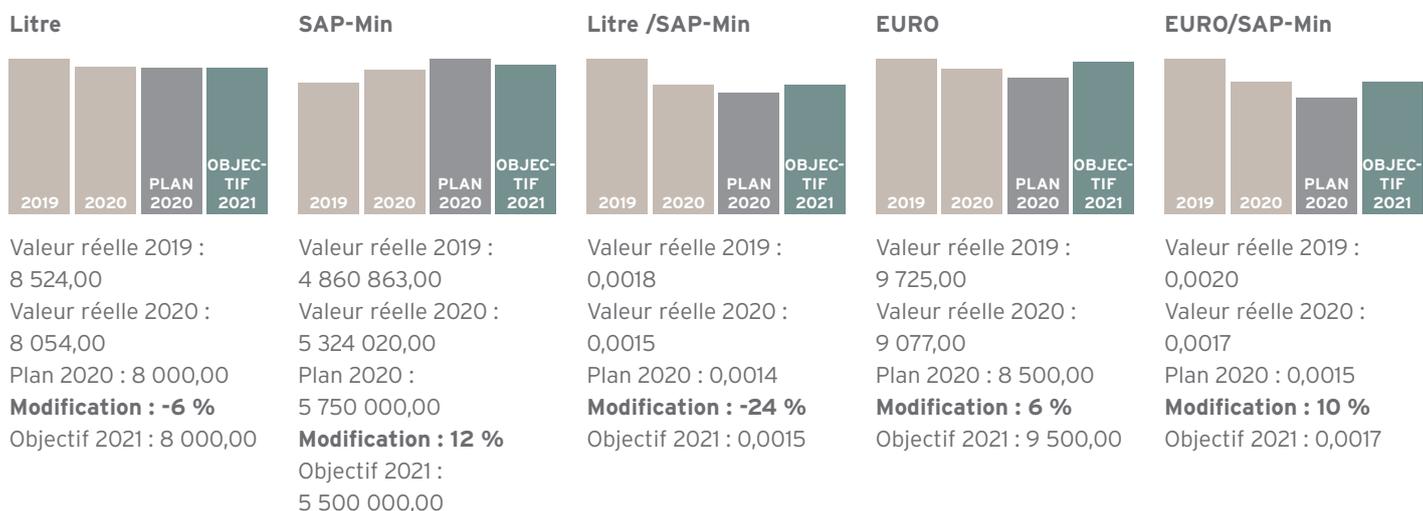
Les tableaux suivants ont été établis avec pour but d'évaluer ou développer les processus et l'organisation ainsi que de dresser un bilan écologique

1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE (INPUT)



Nous avons réussi à réduire la consommation d'énergie comme l'année précédente. Les prix de l'électricité ont augmenté. Les coûts par minimum SAP restent ainsi au même niveau. L'utilisation des machines était un peu meilleure que l'année précédente.

2. CONSOMMATION CARBURANT (OUTPUT)



La consommation de carburant par minimum SAP est restée au niveau le plus bas par rapport à l'année précédente. Les conditions, concernant le parc automobile et les distances à parcourir dans le cadre du trafic de l'usine correspondent encore à ceux de l'année précédente (par ex. longs trajets pour les véhicules à caisse mobile « Wiesel »). Les prix du carburant ont baissé en 2020 par rapport à l'année précédente. L'objectif pour 2021 est abaissé. La raison est l'augmentation drastique des prix à la pompe.

3. DÉCHETS ET ÉMISSIONS (OUTPUT)

déchets urbains	Ferraille	Film	Somme
Valeur réelle 2019 : 79,28 t	Valeur réelle 2019 : 10,45 t	Valeur réelle 2019 : 2,54 t	Valeur réelle 2019 : 518,96 t
Valeur réelle 2020 : 84 t	Valeur réelle 2020 : 11 t	Valeur réelle 2020 : 3,8 t	Valeur réelle 2020 : 200,8 t
Plan 2020 : 85 t	Plan 2020 : 10 t	Plan 2020 : 7 t	Plan 2020 : 300 t
Modification : -13 %	Modification : -10 %	Modification : 5 %	Modification : -10 %
Objectif 2021 : 75 t	Objectif 2021 : 10 t	Objectif 2021 : 4 t	Objectif 2021 : 180 t
Laque	Carton/ papier	Divers	
Valeur réelle 2019 : 9,2 t	Valeur réelle 2019 : 97,49 t	Valeur réelle 2019 : 320 t	
Valeur réelle 2020 : 0 t	Valeur réelle 2020 : 85 t	Valeur réelle 2020 : 17 t	
Plan 2020 : 0,2 t	Plan 2020 : 80 t	Plan 2020 : 100t	
Modification : 20 %	Modification : -6 %	Modification : 20 %	
Objectif 2021 : 0,2 t	Objectif 2021 : 80 t	Objectif 2021 : 20 t	

La quantité de déchets du Plan 2020 a été fondamentalement respectée ou bien la quantité était inférieure au seuil. Il n'y a pas eu de résultats exceptionnels comme en 2019. Cependant, la gestion des déchets doit toujours rester une priorité. La raison en est le coût des différents types de déchets. Les produits susceptibles d'être recyclés trouvent difficilement preneur actuellement. Cela augmente les coûts de l'élimination des déchets.

4. CONSOMMATION D'EAU (INPUT)

m ³	SAP-Min	m ³ /SAP-Min
Valeur réelle 2019 : 2 111	Valeur réelle 2019 : 4 860 863,00	Valeur réelle 2019 : 0,000434
Valeur réelle 2020 : 2 119	Valeur réelle 2020 : 5 324 020,00	Valeur réelle 2020 : 0,000398
Plan 2020 : 1 900	Plan 2020 : 5 750 000,00	Plan 2020 : 0,000330
Modification : 5 %	Modification : 12 %	Modification : 9 %
Objectif 2021 : 2 000	Objectif 2021 : 5 550 000,00	Objectif 2021 : 0,000364

La consommation d'eau correspond à la consommation de l'année précédente. Grâce aux bons chiffres SAP de 2020, nous atteignons une meilleure valeur. Le Plan 2020 était trop optimiste et c'est pourquoi nous avons adapté l'objectif pour 2021.

5. LAQUES ET CONSOMMATION DE SOLVANT (OUTPUT)

Quantité en litres	Quantité en kg	VOC en kg au total	SAP-Min	VOC/SAP-Min
Valeur réelle 2019 : 2 700	Valeur réelle 2019 : 2 508	Valeur réelle 2019 : 1 002	Valeur réelle 2019 : 4 860 863,00	Valeur réelle 2019 : 0,000206
Valeur réelle 2020 : 2 547	Valeur réelle 2020 : 2 407	Valeur réelle 2020 : 908	Valeur réelle 2020 : 5 324 020,00	Valeur réelle 2020 : 0,000171
Plan 2020 : 2 500	Plan 2020 : 2 400	Plan 2020 : 950	Plan 2020 : 5 750 000,00	Plan 2020 : 0,000165
Modification : -10 %	Modification : -9 %	Modification : -1 %	Modification : 12 %	Modification : 20 %
Objectif 2021 : 2 300	Objectif 2021 : 2 200	Objectif 2021 : 900	Objectif 2021 : 5 500 000	Objectif 2021 : 0,000164

L'objectif du Plan a été atteint. Nous sommes restés légèrement en-dessous de la valeur fixée en termes d'émissions de solvants. Depuis l'an dernier, nous avons l'assurance que toutes les substances volatiles utilisées dans notre fabrication seront prises en compte.

6. CONSOMMATION MATÉRIELLE (INPUT)**Plateaux en bois stratifié**

Valeur réelle 2018 : 9m²
 Valeur réelle 2019 : 19 m²
 Divergence : 47 %

Plateaux en fibres

Valeur réelle 2018 : 149 m²
 Valeur réelle 2019 : 253 m²
 Divergence : 59 %

Plateau KF

Valeur réelle 2018 :
 209.502 m²
 Valeur réelle 2019 :
 192.269 m²
 Divergence : 109 %

Plateaux composites (panneaux de particules + HPL) - nouveaux

Valeur réelle 2018 :
 2.513 m²
 Valeur réelle 2019 :
 14.061 m²
 Divergence : 18 %

Bois lamellé

Valeur réelle 2018 : 1.515 m²
 Valeur réelle 2019 : 287 m²
 Divergence : 528 %

MDF

Valeur réelle 2018 :
 1.675 m²
 Valeur réelle 2019 : 1.169 m²
 Divergence : 143 %

Plateaux de particules

Valeur réelle 2018 :
 13.347 m²
 Valeur réelle 2019 :
 23.143 m²
 Divergence : 58 %

Bois stratifié

Valeur réelle 2018 :
 8.951 m²
 Valeur réelle 2019 :
 7.490 m²
 Divergence : 120 %

Plateaux lattés à feuilles extérieures de particules

Valeur réelle 2018 :
 106.528 m²
 Valeur réelle 2019 :
 14.246 m²
 Divergence : 748 %

Plateaux légers

Valeur réelle 2018 : 695 m²
 Valeur réelle 2019 : 341 m²
 Divergence : 204 %

Plans de travail de cuisine

Valeur réelle 2018 : 61 m²
 Valeur réelle 2019 : 12 m²
 Divergence : 508 %

HPL/CPL

Valeur réelle 2018 :
 189.007 m²
 Valeur réelle 2019 :
 85.206 m²
 Divergence : 222 %

Plateaux OSB

Valeur réelle 2018 : 0 m²
 Valeur réelle 2019 :
 3.103 m²
 Divergence : 0 %

Somme plateaux :

Valeur réelle 2018 :
 533.952 m²
 Valeur réelle 2019 :
 341.599 m²
 Divergence : 156 %

Chants en plastique

Valeur réelle 2018 :
 1 021 047 mètres linéaires
 Valeur réelle 2019 :
 847 925 mètres linéaires
 Divergence : 120 %

Somme chants en plastique:

Valeur réelle 2018 :
 1 021 047 mètres linéaires
 Valeur réelle 2019 :
 847 925 mètres linéaires
 Divergence : 120 %

7. ÉQUIVALENTS CO2 (OUTPUT)**2020**

Électricité : 601,767
 Bois : 118,402
 Gaz : 11,921
 Diesel: 34,532
 Essence : 2,453
 Somme : 769,075

2017-2019

2017: 824,256
 2018: 862,583
 2019: 930,637
 Somme : 2 617,476
 Valeur Ø: 872,492

Modification

Réduction 2020 : -11,85 %

Modification liée au chiffre d'affaires

Réduction 2020 : -17,80 %

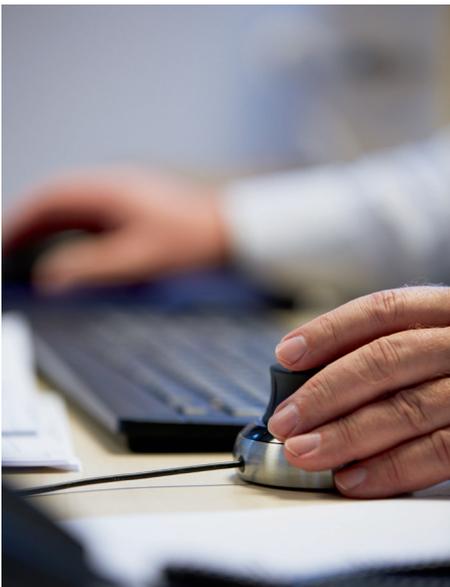
PROCESSUS D'ACHAT

CONDITIONS D'ACHAT

Nos conditions d'achat sont librement accessibles sur notre page d'accueil et peuvent ainsi être consultées par tous nos fournisseurs. Ces dispositions doivent être prises en compte et respectées par chaque fournisseur.

Les fournisseurs et leurs prestations sont soumis aux mêmes objectifs de qualité et de respect de l'environnement que notre entreprise. Nous ne négocions pas seulement les prix avec nos fournisseurs mais avant tout de la qualité et de l'impact environnemental de leurs produits et services ainsi que de la ponctualité de leurs livraisons.

Les droits des employés doivent être protégés et respectés des deux côtés, au niveau local, national et mondial.



DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

A2S interdit à ses fournisseurs d'utiliser le travail des enfants dans leurs processus de production. Il est interdit de faire travailler des enfants en-dessous de l'âge minimum moyen de 15 ans ou de 14 ans dans les pays présentant un développement économique plus faible.

LIBERTÉ DE CHOIX DE L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE

Les collaborateurs ne doivent pas être employés contre leur volonté ni forcés à travailler.

LIBERTÉ DE REPRÉSENTATION

A2S attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits des collaborateurs, en conformité avec les lois nationales. Cela concerne aussi le droit à constituer une représentation des travailleurs et à mener des négociations collectives.

PRESTATIONS SOCIALES ET SALAIRES

La rémunération doit correspondre au moins au salaire minimum national ou au tarif conventionnel. Il est présumé que le temps de travail est adapté à l'activité et approprié.

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Les standards de santé et de sécurité doivent correspondre aux standards internationaux. Les employés doivent recevoir des formations adéquates et si besoin être équipés de vêtements de sécurité.

Si l'entreprise fournisseur propose un logement aux employés, celui-ci doit offrir des conditions respectant la dignité humaine. Si l'entreprise met de la nourriture à disposition, celle-ci doit répondre aux exigences sanitaires et hygiéniques reconnues.

INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap doivent être particulièrement soutenues par l'entreprise. Le nouveau recrutement et la formation des personnes en situation de handicap doivent être encouragés.

DISCRIMINATIONS INTERDITES

Les fournisseurs doivent promouvoir l'égalité des chances et de traitement et proscrire les discriminations lors du recrutement des employés et dans le cadre de la formation (continue).

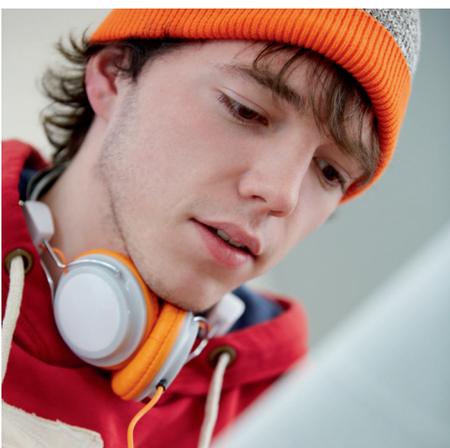
Aucun collaborateur ne doit être discriminé en raison de son sexe, de son âge, de la couleur de sa peau, de sa culture, de son origine ethnique, de son identité sexuelle, d'un handicap, d'une appartenance religieuse ou de son opinion.

CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

Il est attendu à tous les égards des fournisseurs qu'ils n'abusent aucunement de leurs attributions dans le but s'octroyer des avantages et bénéfices.

DISCIPLINE ET HARCÈLEMENT

Les sanctions disciplinaires et le harcèlement ne sont aucunement autorisés. Le respect des droits humains et du droit du travail est exigé ainsi que celui des principes de la loi relative à la protection contre la discrimination (Allgemeinen Gleichbehandlungsgesetz (AGG)).



STANDARDS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES

RESPONSABILITÉ

Les directives et lois environnementales nationales doivent être respectées. Si aucun système de gestion environnementale n'a été instauré, cela devrait être considéré comme une priorité.

Les fournisseurs de l'entreprise ASS-Einrichtungssysteme GmbH doivent s'efforcer de réduire leurs déchets et leurs émissions au niveau terrestre, aquatique et aérien, de manière continue. Ils doivent également, si possible, utiliser le recyclage et éliminer ou stocker les déchets dangereux de manière respectueuse de l'environnement.

PRODUCTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOME EN ÉNERGIE

Une utilisation économe de l'énergie et des matériaux dans les domaines de fabrication, ainsi que la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables sont supposées.

VALORISATION ET RECYCLAGE

REPRISE DES ARTICLES USAGÉS

La durabilité n'est pas seulement pour nous une priorité absolue dans la production mais aussi lors de l'élimination. C'est pourquoi nous proposons de reprendre les marchandises usagées, de les diviser en pièces individuelles et de les valoriser ou les éliminer, selon les meilleures options et en fonction des matériaux.

AUTRES OPTIONS D'UTILISATION

ACIER

En plus de l'option de reprise, il existe encore d'autres options de valorisation que nous offrons volontiers à nos clients pour garantir une élimination durable. La plupart des châssis de chaise et de table sont composés d'acier. Au niveau mondial, env. 70 % de l'acier est recyclé à travers la fusion, ce qui génère moins de la moitié du CO₂ libéré lors de la production d'acier dans un haut fourneau. La réduction de l'extraction de charbon et de minerai de fer que cela entraîne permet également de réduire la pollution.

MATÉRIAUX EN BOIS

Il existe plusieurs possibilités pour valoriser les matériaux en bois de manière adaptée au matériau. La priorité selon la loi allemande sur le cycle des matières (KrWG) est toujours la valorisation matérielle car celle-ci est plus avantageuse au niveau du bilan écologique, grâce à l'humidité réduite du vieux bois. Lors du séchage, on utilise moins d'énergie primaire. La valorisation thermique est également une option durable. Les vieux bois des catégories A I et A II peuvent être brûlés pour générer de l'énergie. Ici, la substitution des énergies primaires est au premier-plan.

PLASTIQUE

Le recyclage des matériaux joue aussi un rôle central dans la valorisation du plastique. Les plastiques usagés sont ainsi transformés en nouvelles matières premières ou pièces moulées, à travers la fusion ou le remodelage. Le plastique peut être brûlé à très haute température sans produire de substance toxique, ce qui permet également la valorisation technique.

POLYURÉTHANE

La mousse de polyuréthane est principalement utilisée dans nos meubles rembourrés. Pour cela, un recyclage mécanique est recommandé, ce qui implique l'utilisation de mousse composite, pour former des blocs et des panneaux pour de nouveaux produits avec des agents liants. Pour cela, on utilise des résidus de mousse souple et on fabrique de la mousse composite de moindre qualité. Le recyclage chimique constitue ici une option, pour « briser » chimiquement la chaîne de polyuréthane avec de l'acide carbonique et le transformer en matière première réactive.

MÉTAL USAGÉ

Le métal usagé est collecté, trié, broyé et enfin fondu et utilisé pour créer de nouveaux produits.



CONTACT

A2S FURNISHING SYSTEMS ASS-EINRICHTUNGSSYSTEME GMBH

ASS-Adam-Stegner-Straße 19

96342 Stockheim

Allemagne

Téléphone +49 9265 808-0

Fax +49 9265 808-201

E-Mail info@a2s.com

IMPRESSION

A2S FURNISHING SYSTEMS ASS-EINRICHTUNGSSYSTEME GMBH

ASS-Adam-Stegner-Straße 19

96342 Stockheim

Allemagne

Directeurs : Matthias Stegner, Michael Stegner, Ralph Müller

ADRESSE POSTALE

Boite postale 1154

96338 Stockheim

Allemagne

Téléphone +49 9265 808-0

Téléfax +49 9265 808-201

E-mail: info@a2s.com

L'entreprise ASS-Einrichtungssysteme GmbH est inscrite au registre du commerce du tribunal cantonal de Cobourg sous le numéro HRB 3395.

Le numéro de TVA est DE 218715721.

Les désignations collectives utilisées ici, comme collaborateurs ou clients doivent être comprises comme neutres en termes de genre.